



Mesdames les Institutrices et Messieurs les
Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs des écoles
titulaires et stagiaires

S/C de Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs des écoles élémentaires et
prélémentaires
Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
et Directrices et Directeurs d'établissements
spécialisés
Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges
Mesdames les Directrices adjointes et Messieurs les
Directeurs adjoints de SEGPA

Lille, le 08 avril 2011

Division des
Personnels Enseignants
du Premier Degré Public

Bureau des Affectations

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Téléphone
03 20 62 30 35
Fax
03 20 62 32 05
Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : Mutations des instituteurs et professeurs des écoles par Exeat et Ineat directs non compensés pour la rentrée scolaire 2011.

Réf : Note de service n° 2010-201 du 20/10/2010 – B.O. spécial n° 10 du 04/11/2010.

Les résultats du mouvement informatisé national étant connus, le département peut organiser un mouvement complémentaire, dans le respect du barème indicatif national fixé par la note de service citée ci-dessus.

Les instances paritaires qui se tiendront le 28 juin 2011 pourront prononcer des mutations par Ineat ou Exeat directs, en tenant compte de l'équilibre postes-personnels, si la situation prévisible des effectifs dans le département le justifie.

Dans le cadre de ce mouvement complémentaire, seront notamment pris en compte : les rapprochements de conjoints et la situation des agents atteints d'un handicap, dont le conjoint est handicapé ou ayant un enfant reconnu handicapé ou gravement malade. Les situations particulières à caractère médical seront soumises à l'avis du service de médecine de prévention. Le service social du Rectorat pourra également être sollicité s'il y a lieu.

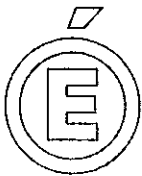
Les demandes de rapprochement de conjoint concernent soit les situations où la mutation du conjoint a été connue postérieurement au mouvement national informatisé, soit les situations de personnels ayant participé au mouvement national informatisé mais n'ayant pas obtenu satisfaction de leur demande de rapprochement de conjoint.

Sont considérés comme conjoints les personnes mariées au plus tard le 1^{er} septembre 2010, les agents liés par un PACS établi au plus tard le 1^{er} septembre 2010, ainsi que les personnes non mariées ayant un enfant reconnu par les deux parents, y compris par anticipation.

Seule la demande d'Exeat adressée à l'Inspecteur d'Académie du département dont les intéressés relèvent, accompagnée de la demande d'Ineat à destination de l'Inspecteur d'Académie du département sollicité et des pièces justificatives, sera prise en compte.

La date limite de réception des demandes est fixée au 11 mai 2011. Les demandes parvenues après cette date pourront éventuellement être étudiées dans la mesure des possibilités restantes.

Cette circulaire ainsi que les imprimés ci-joints sont disponibles sur le site Internet de l'Inspection Académique du Nord à l'adresse suivante : <http://www.ac-lille.fr/ia59/>



2/2

Le dossier de demande se composera des pièces suivantes :

- Une demande d'Exeat-Ineat manuscrite qui en précisera le motif.
- La demande d'Exeat du département sur l'imprimé ci-joint, copie des pièces justificatives et une enveloppe affranchie à l'adresse personnelle (format 18 x 25).
- La ou les demande(s) d'Ineat sur l'imprimé ci-joint et, pour chaque département, les copies des pièces justificatives et une enveloppe affranchie à l'adresse personnelle (format 18 x 25).
- Une copie du dernier rapport d'inspection.
- Toutes les pièces complémentaires pouvant aider à l'instruction du dossier.

En fonction du motif de la demande, les pièces suivantes seront à fournir :

1 – Au titre du rapprochement de conjoint (note de service *Annexe I.1*)

- Pour les candidats mariés ou non mariés et ayant des enfants reconnus par les deux parents y compris par anticipation, une photocopie du livret de famille et/ou un extrait d'acte de naissance pour chaque enfant **et** les certificats de scolarité ou d'apprentissage pour les enfants de moins de 20 ans.
- Pour les personnes ayant établi un PACS avant le 01/01/2010, une photocopie du PACS **et** de l'avis d'imposition commune 2009.
- Pour les personnes ayant établi un PACS après le 01/01/2010, une photocopie du PACS ou un extrait d'acte de naissance récent **et** une attestation de dépôt de la déclaration d'imposition commune 2010 ou l'engagement à la souscrire signé des 2 partenaires.
- Une attestation d'emploi du conjoint datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonctions et le lieu d'exercice **ou** un arrêté de mutation d'un fonctionnaire **ou** une attestation d'inscription au Pôle pour l'Emploi.

2 – Au titre du handicap (note de service *Annexe I.2*)

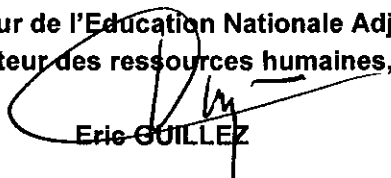
- Si la situation concerne l'agent, la pièce attestant que l'agent rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi, notamment attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou preuve de dépôt de la demande.
- Si la situation concerne le conjoint, la pièce attestant que le conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi, notamment attestation de la RQTH ou preuve de dépôt de la demande.
- Si la situation concerne l'enfant, les pièces attestant du handicap ou de la maladie grave de l'enfant.
- Dans tous les cas, tous justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ou souffrant de maladie grave pour les enfants.

Ces justificatifs à caractère médical seront joints à la demande d'Exeat-Ineat sous pli cacheté.

ATTENTION

Il est indispensable d'établir une demande d'Ineat par département sollicité, avec un jeu de pièces justificatives pour chaque demande d'Ineat plus un jeu de pièces justificatives pour la demande d'Exeat.

Pour l'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Nord,
l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint,
Directeur des ressources humaines,


Eric GUILLEZ

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du Public
Bureau des Affectations et de la Gestion Prévisionnelle

S/C de Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur
de l'Education Nationale,
Circonscription de.....

Objet : Demande d'EXEAT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'exeat du département du Nord en
vue d'intégrer, à compter de la rentrée scolaire 2011, le(s) département(s) suivants (1) :

1 -

4 -

2 -

5 -

3 -

6 -

Motif de la demande :

(joindre une lettre

manuscrite et les

justificatifs)

☐ rapprochement de conjoint

☐ fonctionnaire handicapé

☐ conjoint handicapé

☐ enfant handicapé ou atteint de maladie grave

☐ autre (à expliciter) :

Situation familiale :

Situation du conjoint :

(poste et date de prise de fonction)

Nombre d'enfants à charge (-20 ans) :

Adresse personnelle :

Téléphone obligatoire :

Grade actuel :

Affectation et position actuelles :

Circonscription actuelle :

Ancienneté dans le département du Nord au 01/09/2011 :

Echelon au 31/12/2010 :

Participation aux permutations informatisées 2011 : ☐ oui ☐ non

A , Le

Signature

Avis de l'IEN :

A , Le

Signature

(1) Indiquer la liste des départements sollicités dans l'ordre de préférence

**Formulaire à renvoyer à l'Inspection Académique du Nord, DPEP, BAGP,
par Fax : 03 20 62 32 05 ou courriel : mvtinter59@ac-lille.fr ET par la voie
hiérarchique.**

Division des Personnels
Enseignants du Public

Bureau des Affectations
et de la Gestion Prévisionnelle

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Sabah YANOURI
Gestionnaire

Téléphone
03 20 62 30 35
03 20 62 30 32

Fax
03 20 62 32 05
Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

ATTENTION

**Il faut établir une demande
d'ineat par département
sollicité et joindre un jeu
de pièces justificatives à
chaque demande**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Education
Nationale du département.....

S/C de Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale du Nord
Division des Personnels Enseignants du Public
Bureau des Affectations et de la Gestion Prévisionnelle

S/C de Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur
de l'Education Nationale,
Circonscription de.....

Division des Personnels
Enseignants du Public

Bureau des Affectations
et de la Gestion Prévisionnelle

Dossier suivi par
Rémi LINARD
Chef de bureau

Sabah YANOURI
Gestionnaire

Téléphone
03 20 62 30 35
03 20 62 30 32

Fax
03 20 62 32 05
Courriel
mvtinter59@ac-lille.fr

1, rue Claude Bernard
59033 Lille cedex

Objet : Demande d'INEAT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance mon intégration dans votre département pour la rentrée scolaire 2011.

Motif de la demande :
*(joindre une lettre
manuscrite et les
justificatifs)*

- ☐ rapprochement de conjoint
- ☐ fonctionnaire handicapé
- ☐ conjoint handicapé
- ☐ enfant handicapé ou atteint de maladie grave
- ☐ autre (à expliciter) :

Situation familiale :
Situation du conjoint :
(poste et date de prise de fonction)

Nombre d'enfants à charge (-20 ans) :

Adresse personnelle actuelle :

Adresse dans le Nord si déjà connue :

Téléphone obligatoire :

Grade actuel :
Affectation et positions actuelles :

Ancienneté dans le département du Nord au 01/09/2011 :
Echelon au 31/12/2010 :

Participation aux permutations informatisées 2011 : ☐ oui ☐ non
Si annulation, préciser le motif :

A , Le

Signature

**Formulaire à renvoyer à l'Inspection Académique du Nord, DPEP, BAGP,
par Fax : 03 20 62 32 05 ou courriel : mvtinter59@ac-lille.fr ET par la voie
hiérarchique.**